

# PRET POUR L'EXPORT (PPE)

## OSEO

### OBJET

Les financements d'OSEO **sont traités au niveau régional** par un chargé d'affaires de votre secteur géographique comme pour tous les financements « classiques ».

L'instruction débute toujours par un rendez-vous informel avec le chargé d'affaires compétent qui indiquera quel est le mécanisme de soutien adapté et donnera la trame du dossier à remplir.

Sur la base du dossier écrit, le chargé d'affaires OSEO, en cas d'avis personnel favorable, présente le projet à un comité d'engagement se tenant très régulièrement et qui décide formellement de la suite à donner au dossier.

#### Dépenses éligibles :

##### ✓ *investissements immatériels :*

- frais d'adaptation des produits et services aux marchés extérieurs,
- coûts de mise aux normes,
- **dépenses de design,**
- **dépenses de prospection,**
- **participation aux foires et salons,**
- **recrutement et formation de l'équipe commerciale export,**
- dépenses liées aux Volontaires Internationaux en Entreprise (VIE),
- **dépenses de communication,**
- frais d'échantillonnage...

##### ✓ *Investissements corporels à faible valeur de gage :*

- matériel conçu ou réalisé par l'entreprise pour ses besoins propres,
- moules,
- matériel informatique,
- dépenses liées à l'installation et à la représentation à l'étranger...

##### ✓ *Augmentation du besoin en fonds de roulement (BFR) générée par le projet de développement.*

# PRET POUR EXPORT (PPE)

## OSEO

### MONTANT

Le Prêt pour l'Export est **un prêt sans garantie, ni du chef de l'emprunteur, ni sur le dirigeant, ni d'une société holding.**

Seule **une retenue de garantie de 5 % du montant initial du prêt** est prévue. Ses caractéristiques sont les suivantes :

- **de 20 000 à 150 000 euros,**
- dans la limite des fonds propres et quasi-fonds propres de votre entreprise,
- d'une durée de **6 ans, à taux fixe, assorti d'un différé d'amortissement de capital de 12 mois.**

### BENEFICIAIRES

Ce dispositif s'applique aux PME répondant aux critères cumulatifs suivants :

- avoir un effectif de **moins de 250 salariés,**
- réaliser un **chiffre d'affaires inférieur à 50 M€** ou disposer **d'un total de bilan inférieur à 43 M€.**

Le Prêt pour l'Export appuie un programme de développement à l'international clairement défini.